

ANNEXE III

Règlement d'examen du brevet professionnel Educateur Canin

1 – Epreuves du domaine technique et professionnel (coefficient 8)

1.1. Mobilisation des connaissances cynotechniques et cynophiles dans une perspective de conseil

Epreuve écrite : durée 1 h 30, coefficient 2

Il s'agit, sous la forme d'une épreuve écrite, de vérifier si le candidat maîtrise les connaissances cynotechniques et cynophiles dans une perspective de conseil pour contribuer au bien-être du chien et permettre la valorisation de ses aptitudes naturelles.

A partir d'études de cas, il doit être capable de :

- de proposer des conseils relatifs à l'entretien, l'élevage ou l'utilisation du chien,
- de justifier ses propositions à partir de connaissances cynotechniques et cynophiles.

1.2 Conduite d'un processus d'éducation canine

Epreuve pratique et orale : durée : 3 h , coefficient 4

Cette épreuve a lieu en situation professionnelle et comporte trois parties :

a) 1° Partie : observation du comportement d'un chien et entretien avec le propriétaire

A partir des informations recueillies; le candidat doit être capable de :

- d'analyser le discours du propriétaire du chien afin d'identifier la demande principale,
- de proposer un programme d'éducation,

b) 2° Partie : réalisation d'une séance d'éducation

Le candidat doit être capable de :

- de mettre en œuvre une séance d'éducation,
- d'évaluer la séance et de rédiger une fiche-conseil en vue des séances suivantes.

c) 3° Partie : entretien avec le jury

A l'issue de la séance pratique, le candidat doit être capable :

- d'expliquer les modalités de sa mise en œuvre en mobilisant ses connaissances sur l'éducation canine.

1.3 Conseils aux clients dans les domaines de l'éducation canine

Epreuve écrite : durée 1 h 30, coefficient 2

Il s'agit, sous la forme d'une épreuve écrite, de vérifier si le candidat maîtrise les connaissances relatives aux différents domaines de l'éducation canine

A partir d'études de cas, il doit être capable de :

- de proposer des conseils relatifs au choix d'un chiot et à sa socialisation, à l'éducation canine et au choix des accessoires associés,
- de justifier ses propositions à partir de connaissances sur l'éthologie du chien, sa socialisation et les principes de base de l'éducation canine.

2 - Epreuve du domaine mathématiques (coefficient 1)

Utilisation des outils mathématiques dans les situations complexes de la vie professionnelle et sociale

Epreuve écrite, durée 1 h 30, coefficient 1

Il s'agit, sous la forme d'une épreuve écrite, d'apprécier la capacité du candidat à utiliser les outils mathématiques.

L'épreuve, qui pourra prendre la forme d'un problème complexe à résoudre ou d'une série d'exercices inspirés de situations professionnelles, devra permettre d'évaluer les capacités du candidat à :

- traduire une situation problème en langage mathématique
- résoudre un problème mathématique déjà formulé
- juger de la validité des résultats obtenus.

3 - Epreuve du domaine sciences (coefficient 1)

Rappel des mécanismes scientifiques nécessaires au processus d'éducation canine.

Epreuve écrite : durée 1 h 30, coefficient 1

Il s'agit, sous la forme d'une épreuve écrite, de vérifier si le candidat maîtrise les connaissances scientifiques nécessaires au processus d'éducation canine.

A partir d'un texte introductif, éventuellement accompagné de documents, le candidat doit être capable de mobiliser ses connaissances pour répondre à des questions portant sur :

- les principes de la communication et les mécanismes de régulation du comportement de l'animal,
- l'éthologie canine,
- les théories de l'apprentissage,
- les troubles du comportement.

4 - Epreuve du domaine expression et communication (coefficient 1)

Epreuve écrite, durée 2 h, coefficient 1

A partir d'une série de documents courants de la vie professionnelle et sociale (écrits, supports visuels et/ou informatiques), il s'agira de vérifier si le candidat est capable d'exploiter et de produire un texte :

- résumer et établir un plan
- établir des liaisons entre différents documents
- proposer une argumentation structurée et rédigée.

5 - Epreuves du domaine économique et réglementaire (coefficient 4)

51. Présentation des caractéristiques d'une entreprise d'éducation canine et de son environnement socio-économique

Epreuve écrite, durée 2 h, coefficient 1

Il s'agira de vérifier si le candidat est capable de :

- situer l'entreprise d'éducation canine dans la filière canine
- présenter le fonctionnement d'une entreprise d'éducation canine
- rappeler les principales dispositions de la législation sociale et de la législation du travail qui s'appliquent dans l'entreprise d'éducation canine

52. Principes de gestion et de commercialisation des prestations de l'entreprise d'éducation canine

Epreuve écrite, durée 2 h 30, coefficient 2

Dans cette épreuve, il s'agit de vérifier si le candidat est capable de :

- présenter les données nécessaires à l'élaboration des documents comptables
- rappeler les principes du suivi technico-économique et financier de l'activité
- présenter les opérations de commercialisation et de promotion mises en œuvre dans le cadre de l'activité
- présenter les éléments nécessaires au raisonnement d'une décision ou d'un projet

53. Réglementation relative à la création et à la conduite de l'activité

Epreuve écrite, durée 1 h 30, coefficient 1

Il s'agit, sous la forme d'une épreuve écrite, de vérifier si le candidat est capable d'appliquer la réglementation relative à la création et à la conduite de l'activité

A partir d'un texte introductif, de documents fournis ou éventuellement à rechercher dans une base documentaire, le candidat doit être capable de mobiliser ses connaissances pour exploiter ces données et répondre à des questions portant sur :

- les démarches liées à la création d'une entreprise,
- la réglementation de la protection animale,
- la réglementation relative au fonctionnement de l'activité,
- la réglementation relative aux aspects sociaux et humains de l'activité.

Total des coefficients = 15